



SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS DU REART, DE SES AFFLUENTS ET DE L'ETANG DE CANET/SAINT-NAZAIRE

3, rue des Fenouillèdes – Parc d'activités Sud Roussillon – 66 280 SALEILLES

Tél : 04.68.22.18.53

Délibération N° 2025 - 06

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit février, le Comité Syndical du Bassin Versant du Réart, de ses affluents et de l'étang de Canet-Saint Nazaire, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de Saleilles, sous la présidence de Monsieur François RALLO, Président.

Etaient présents :

PMM CU : MMES. Christine RODRIGUEZ _ Sylvie SAMTMANN _ Sara TOURNE

MS. Modeste BOSQUE _ Michel CRETON _ Jean-François FABRE _ Jean-Louis FOUR _ Rodolphe LAFFONT _ Théophile MARTINEZ _ Jean-Charles MORICONI _ Gérard NOLLEVALLE _ François RALLO _ Jean-François REGNIER _ Max TIBAC

CC Sud Roussillon : MME Nathalie PINEAU _ Colette ROIG

MS. Dominique ANDRAULT _ Robert DIAZ _ Christophe MANAS _ Robert OLIVE _ Louis SALA _ Jean-Jacques THIBAUT _ René WALLEZ

CC Aspres : MME Maya LESNÉ

MS Rémy ATTARD _ Luc DEVEZE _ Philippe LEMAIGRE _ François PATRICK

CC ACVI : M. Olivier BATTLE

Etaient absents et excusés :

PMM CU : MMES. Jacqueline IRLES _ Soraya LAUGARO _ Alexandra MAILLOCHAUD _

MS. Gilles CASAS _ Jean-Pierre LEROY _ Georges PUIG _

CC Sud Roussillon : M. Thierry DEL POSO _ Jean-André MAGDALOU

CC Aspres : MME Annie LELAURAIN

M. Patrick BELLEGARDE

CC ACVI : MME Maria CABRERA

Etaient absents :

PMM CU : MS. Louis PUIG _ Olivier RABAT _

CC Sud Roussillon :

CC Aspres : MME Luce FAXULA

MS. Francis AUSSEIL _ Denis FERRER _ Patrick MAURAN

CC ACVI : MME. Annie PEZIN

M. Raymond PLA

Avaient donné procuration :

PMM CU : M. Gilles CASAS à Jean-Charles MORICONI

CC Sud Roussillon : M. Jean-André MAGDALOU à Robert OLIVE

A été élu secrétaire de séance :

M. Rodolphe LAFFONT.

Demande de subventions pour l'appel à projet 2025 pour l'animation du site Natura 2000.

Dossier présenté par : Maya LESNE, Vice-présidente déléguée.

Le conseil syndical réuni en séance publique,

Madame la Vice-présidente déléguée expose à l'assemblée que chaque année, le Programme Régional de Développement Rural porté par la région Occitanie, propose un Appel à projet pour le financement de l'Animation d'un Site Natura 2000 au bénéfice de l'animateur de ce site Natura 2000.

Au cours de la réunion du Comité de Pilotage du 09 décembre 2024, les membres du collège des élus et des collectivités, en application de l'article R414-8-1 de l'alinéa 2 du code de l'environnement, ont désigné le Syndicat du Bassin Versant du Réart comme structure porteuse de l'animation Natura 2000, pour une durée de 3 ans, suite à la délibération 2024-46 du 4 décembre 2024 du conseil syndical du SMBVR se portant candidate à l'animation du site.

Le financement de l'animation se concrétise par un Co-financement FEADER-Région Occitanie.

Le FEADER intervient à hauteur de 80% de la dépense retenue comme éligible à ce fond, et la Région Occitanie complète cette aide à hauteur de 20%. Le taux d'aide publique est de 100% des dépenses éligibles.

Les dépenses éligibles sont :

- Les frais de rémunération de l'Animateur-Gestionnaire
- Les frais de déplacement
- Prestations de service et de sous-traitance

Dans le dossier d'Appel à projet (AAP), le gestionnaire est tenu de fournir un programme financier prévisionnel détaillé permettant d'identifier le volume horaire des missions d'animations éligibles et d'énoncer les actions sous-traitées. Ce programme prévisionnel détaillé doit faire l'objet d'une validation en conseil syndical avant d'être fourni en pièce constitutive dans l'AAP.

Ce projet horaire et financier représente un volume horaire de 945 h soit 26 649 €.

Il est également inclus à cet AAP le financement de la Révision du DOCOB à hauteur de 25 000 €.

Enfin les frais indirects et coûts de déplacements représentent 5 329,80 €.

Le montant total de la demande de financement est donc de 56 978,80 €

Le Montant relatif à la révision fera l'objet d'un AAP spécifique.

Le comité syndical, ouï l'exposé de Madame la Vice-présidente déléguée et après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** le portage de l'animation Natura 2000 pour la période 2024-2027 ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter au nom du SMBVR les financements auprès du FEADER et de la Région Occitanie, susceptibles de l'aider à assurer ses missions d'animation ;
- **DECLARE** que les sommes nécessaires à l'exécution de ces dépenses sont inscrites au budget primitif 2025 ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les documents s'y rapportant.

Pour : 31 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Envoyé en préfecture le 24/02/2025

Reçu en préfecture le 24/02/2025

Publié le

Berger
Levrault

ID : 066-200044147-20250218-DELIB202506-DE

Fait et délibéré les jours
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président



François RALLO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette délibération. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la Justice Administrative.

Envoyé en préfecture le 24/02/2025

Reçu en préfecture le 24/02/2025

Publié le



ID : 066-200044147-20250218-DELIB202506-DE